



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril, à 14h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béquey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béquey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benaugue quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benaugue quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (5) : Guy COGOURDANT (Porte de benaugue quartier Arbis) donne procuration à Didier AUDOIT ; Michel VINCELOT (Béquey) donne procuration à Joël LACOSTE ; André BOYER (Cardan) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance :

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 14

22-2024_Marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement) »
ATTRIBUTION LOT 2 : postes de relevage

Monsieur le Président rappelle l'appel d'offres lancé pour l'opération inscrite au budget dans le but de réaliser la construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées.

Pour rappel, le déroulé de l'opération est le suivant pour le lot 2:

- Dossier de consultation des entreprises : 09/08/2023
- Date de remise des offres initiales : 18/10/2023
Commission appel d'offres (CAO) 30/11/2023
- Demande de précisions et ouverture à la négociation : 10/01/2024
- Date de remise des offres négociées : 31/01/2024
CAO 26/02/2024
- Demande de remise des offres finales : 04/04/2024
CAO 25/04/2024

Après examen par le Cabinet Merlin, le tableau de notation global est présenté ci-dessous :

OFFRES DES CANDIDATS		SOC / SOBEBO	SEIHE	A.T.H.
CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE	50	47,5 / 50	32,0 / 50	50,0 / 50
1.1 Conception générale process	25	22,5 / 25	15,0 / 25	25,0 / 25
1.2 Génie civil et mode de réalisation des travaux	15	15,0 / 15	9,0 / 15	15,0 / 15
1.3 Facilité d'exploitation	10	10,0 / 10	8,0 / 10	10,0 / 10
CRITERE N°2 : PRIX	40	40,0 / 40	36,9 / 40	36,1 / 40
CRITERE N°3 : DELAI	10	10,0 / 10	6,0 / 10	5,4 / 10
NOTE GLOBALE	100	97,5 / 100	74,9 / 100	91,5 / 100
CLASSEMENT		1	3	2

L'offre de base du groupement SOC/SOBEBO arrive en tête.

A l'issue de l'analyse des offres, la CAO s'est réunie le 25/04/2024 et propose de retenir l'offre du groupement SOC/SOBEBO mieux classée au regard des critères pour un montant de 434 700,00€HT.

Monsieur le Président propose de confirmer la proposition de la CAO et de retenir l'offre du groupement SOC / SOBEBO pour le LOT 2.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**

- **Retient** la proposition du groupement SOC/SOBEBO
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le président Didier AUDOIT



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril, à 14h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marily DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (5) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis) donne procuration à Didier AUDOIT ; Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; André BOYER (Cardan) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance :

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 14

**23-2024_Marché « construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées (gravitaire et refoulement) »
 ATTRIBUTION LOT 3 : réseaux**

Monsieur le Président rappelle l'appel d'offres lancé pour l'opération inscrite au budget dans le but de réaliser la construction d'une nouvelle station d'épuration (8500EH), de 2 postes de relevage et de réseaux de transfert des eaux usées et traitées.

Pour rappel, le déroulé de l'opération est le suivant pour le lot 2:

- Dossier de consultation des entreprises : 09/08/2023
- Date de remise des offres initiales : 18/10/2023
Commission appel d'offres (CAO) 30/11/2023
- Demande de précisions et ouverture à la négociation : 10/01/2024
- Date de remise des offres négociées : 31/01/2024
CAO 26/02/2024
- Demande de remise des offres finales : 04/04/2024
CAO 25/04/2024



Après examen par le Cabinet Merlin, le tableau de notation global est présenté ci-dessous :

OFFRES DES CANDIDATS		SOGEA	CHANTIERS D'AQUITAINE	SOC / SOBEBO / SADE	CISE TP / EUROVIA / TOUJA	FAYAT	EIFFAGE ROUTE	CANASOUT
CRITERE N°1 : VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE	50	18,7 / 50	25,2 / 50	42,5 / 50	33,7 / 50	24,5 / 50	25,9 / 50	14,0 / 50
1.1 Organisations et moyens	15	8,4 / 15	9,9 / 15	15,0 / 15	3,6 / 15	9,6 / 15	9,6 / 15	3,6 / 15
1.2 Méthodologie d'exécution	15	3,3 / 15	6,3 / 15	13,5 / 15	11,1 / 15	3,9 / 15	6,3 / 15	2,4 / 15
1.3 Planification	10	2,0 / 10	2,0 / 10	7,0 / 10	10,0 / 10	6,0 / 10	6,0 / 10	3,0 / 10
1.4 Fournitures et matériaux	5	1,0 / 5	3,0 / 5	3,0 / 5	5,0 / 5	2,0 / 5	2,0 / 5	2,0 / 5
1.5 Propositions en matière de développement durable	5	4,0 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5	4,0 / 5	3,0 / 5	2,0 / 5	3,0 / 5
CRITERE N°2 : PRIX	40	36,5 / 40	36,0 / 40	39,1 / 40	40,0 / 40	37,1 / 40	37,9 / 40	37,5 / 40
CRITERE N°3 : DELAI	10	9,2 / 10	9,2 / 10	10,0 / 10	8,6 / 10	8,6 / 10	8,0 / 10	9,4 / 10
NOTE GLOBALE	100	64,4 / 100	70,4 / 100	91,6 / 100	82,3 / 100	70,2 / 100	71,8 / 100	60,9 / 100
CLASSEMENT		6	4	1	2	5	3	7

L'offre de base du groupement SOC/SOBEBO/SADE arrive en tête.

A l'issue de l'analyse des offres, la CAO s'est réunie le 25/04/2024 et propose de retenir l'offre du groupement SOC/SOBEBO/SADE mieux classée au regard des critères pour un montant de 2 107 911,10€HT.

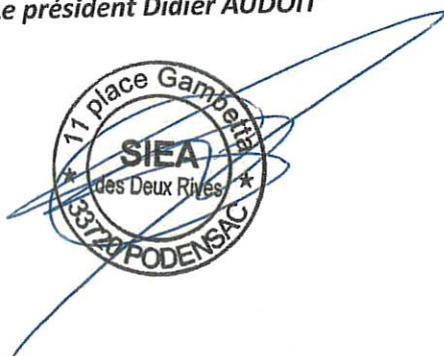
Monsieur le Président propose de confirmer la proposition de la CAO et de retenir l'offre du groupement SOC / SOBEBO/SADE pour le LOT 3.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**

- **Retient** la proposition du groupement SOC/SOBEBO/SADE
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le président **Didier AUDOIT**





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril, à 14h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguey, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (5) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis) donne procuration à Didier AUDOIT ; Michel VINCELOT (Béguey) donne procuration à Joël LACOSTE ; André BOYER (Cardan) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance :

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint

Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT

Suffrages exprimés : 14

24-2024_ Autorisation donnée au président pour opération 450 (AEP – bourg-berneuilh Porte de Benauges)

Monsieur le Président rappelle l'opération 450 inscrite au budget « renouvellement du réseau d'eau potable bourg-berneuilh Porte de Benauges quartier Arbis ».

Considérant qu'une consultation doit être lancée dans le but de réaliser l'opération, le Comité syndical est, par la présente, amené à se prononcer sur une autorisation donnée à Monsieur le Président lui permettant d'engager et de signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment de déposer le dossier de demande de subventions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président
Didier AUDOIT





EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL – 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 avril, à 14h le comité syndical (15 membres en exercice), régulièrement convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni au siège du syndicat, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier AUDOIT.

Présents (10) : Didier AUDOIT (Cadillac sur Garonne), Gilles CLAVERIE (Cadillac sur Garonne), Michel ARMAGNACQ (Cérons), Jérôme TAINGUY (Escoussans), Joël LACOSTE (Laroque), Marilys DEJOUA (Podensac), Jean-luc DEGUDE (Podensac), Joël LEPINE (Rions), Serge AUGÉARD (Virelade), Nathalie FAUGERE (CDC Convergence Garonne)

COMPETENCE	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ADHERENTS	Béguéy, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Béguéy, Cadillac sur Garonne, Cardan, Cérons, Escoussans, Laroque, Podensac, Porte de Benauges quartier Arbis, Rions, Saint Pierre de Bat, Virelade	Porte de Benauges quartier Arbis, Saint Pierre de Bat, CDC Convergence Garonne (pour la commune d'Escoussans)

Procurations (5) : Guy COGOURDANT (Porte de Benauges quartier Arbis) donne procuration à Didier AUDOIT ; Michel VINCELOT (Béguéy) donne procuration à Joël LACOSTE ; André BOYER (Cardan) donne procuration à Jean-Luc DEGUDE, Corinne BOURCHEIX (Cérons) donne procuration à Michel ARMAGNACQ ; Michel DUVIGNAC (St Pierre de Bat) donne procuration à Jérôme TAINGUY

Secrétaire de séance :

Le président ayant ouvert la séance, constate que le quorum est atteint
 Votants (*) : 14 (*) conformément à l'article L5212-16 du CGCT
 Suffrages exprimés : 14

25-2024_ Autorisation donnée au président pour opération 451 (épaufures divers bâtiments)

Monsieur le Président rappelle l'opération 451 inscrite au budget « réparations/épaufures bâtiments divers ».

Afin d'assurer la sécurité des travailleurs (détachement des parties de béton) et de protéger la durabilité des ouvrages (mise à jour sur certaines parties des ferrailages) il est nécessaire de traiter les épaufures sur les sites suivants : bache de Cérons Caméou, réservoir de Cérons, Château d'eau du haut-service de Cadillac sur Garonne, Bâche et local technique de mengeonne, château d'eau de Rions Jourdan, surpresseur de St Pierre de Bat (traversée parois)

L'entreprise EIFFAGE construction propose un devis de 30500€HT, l'entreprise SORREBA propose un devis pour 35500€HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 30500€HT
- autorise Monsieur le Président à engager la dépense et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Président
 Didier AUDOIT

